

Annexes : Informations pratiques

Remarques générales sur les exemples de lettres présentés ci-dessous

- > S'inspirer des exemples sans les recopier. Chaque cas est singulier !
- > Les exemples sont exprimés au masculin ; ils seront évidemment féminisés pour une demande concernant une femme.
- > Ces lettres doivent être envoyées et signées par l'intéressé ; une personne qui le soutient peut apparaître dans une lettre jointe ou dans un témoignage en cas de difficultés au guichet.
- > Envois tous en recommandé avec accusé de réception.
- > Garder indéfiniment la copie de la lettre et son accusé de réception.

Attention !

Les mentions entre crochet et en italique sont des commentaires à ne pas reporter dans la lettre ; chaque exemple présente plusieurs options à choisir.

> Début de chacune des lettres suivantes

Nom et prénom

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse

Date

Monsieur le Préfet de (nom du département)

Ou

Monsieur le Consul de France en Haïti

Adresse

Objet :

> Fin de la lettre

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet [ou Consul], l'expression de ma considération distinguée.

Signature *[indispensable]*

Annexe I. Sur les démarches auprès de la préfecture

A. Schéma d'une demande de carte de séjour vie privée et familiale

Début de la p. 22

Objet : demande d'une carte de séjour « vie privée et familiale » (articles L. 313-11 et L 313-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Monsieur le Préfet

Je suis entré en France le *** [*par exemple (mais aucun visa n'est ici exigé) munie d'un passeport haïtien et d'un visa de court séjour*].

Je présente une demande de carte de séjour « vie privée et familiale » qui se fonde sur l'article L. 313-11 du code de l'entrée et du séjour notamment de son alinéa 7° qui prévoit la délivrance de ce titre à l'étranger dont « les liens personnels et familiaux en France, appréciés notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité, des conditions d'existence de l'intéressé, de son insertion dans la société française ainsi que de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine, sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus » [*mentionner éventuellement d'autres alinéas, la préfecture doit de toutes façons les examiner tous*].

À titre secondaire, j'invoque aussi – en raison des conséquences dramatiques du séisme sur ma famille – l'article L. 313-14 selon lequel le même titre peut être « à l'étranger dont l'admission au séjour répond à des considérations humanitaires ou se justifie au regard des motifs exceptionnels qu'il fait valoir ».

Voici les motifs qui justifient ma démarche. **Partie à bien rédiger dans chaque cas / par exemple :**

1. Le séisme du 12 janvier 2010 a particulièrement frappé ma famille (préciser les circonstances et les conséquences) ;
2. J'ai en France des liens privés et familiaux anciens (éventuelle longue durée antérieure du séjour, membres de la famille établis en France – français ou haïtiens en situation régulière, aide financière éventuelle déjà apportée par ces personnes pendant la période antérieure au séisme, ...) ;
3. Je n'ai plus en Haïti aucun appui familial et, en cas de reconduite vers ce pays, je me trouverai isolé et exposé à une extrême misère [*alternatives : études, traitement médical... interrompus, ...*].
4. Mes liens privés et familiaux sont donc désormais concentrés en France, seul pays où je peux de ce fait bénéficier de conditions de vie dignes [*détailler – logement chez un membre de la famille, ...*], etc...

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir accéder à ma demande d'une carte de séjour « vie privée et familiale ».

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Liste des pièces jointes regroupées par sujets et numérotées (voir p.6)

B. Les exigences des préfectures

1. Ce que disent les règlements

La rubrique « Étrangers en France » du site <http://vosdroits.service-public.fr>, indique les documents requis pour le dépôt des divers titres de séjour. Les conditions communes sont les suivantes et doivent être complétées par le dossier complet de la demande qui varie selon le titre de séjour demandé.

> Lieu de dépôt de la demande

Le demandeur doit se présenter lui-même à la préfecture ou à la sous-préfecture de son lieu de résidence et, à Paris, à la préfecture de police. Toutefois, dans certains départements, le préfet peut décider que les demandes de titre de séjour soient déposées au commissariat de police, ou à défaut, à la mairie de résidence. Le préfet peut également décider que :

- certaines catégories de demandes soient adressées par courrier,
- la demande de carte de séjour temporaire "étudiant" soit déposée auprès des établissements d'enseignement ayant passé une convention avec l'État.

Pour connaître le lieu de dépôt de sa demande, il convient dans tous les cas de se renseigner, en premier lieu, auprès de la préfecture ou sous-préfecture de son lieu de résidence et, à Paris, à la préfecture de police.

> Pièces à fournir dans tous les cas (Ceseda art. R. 313-1)

- les indications relatives à son état civil et (s'ils apparaissent dans la demande) à celui de son conjoint et de ses enfants à charge,
- 3 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes, tête nue et format 3,5cmx4,5cm,
- un justificatif de domicile.

2. Documents exigés par les préfectures

Comme cela a été mentionné et commenté p.7, chaque préfecture a ses exigences propres bien plus nombreuses que celles qui sont mentionnées par les règlements : formulaire spécifique de demande à remplir et déposer (ou parfois à envoyer) avec le dossier de la demande ; justificatifs d'hébergement ; passeport en cours de validité ; justificatifs plus ou moins nombreux relatifs à l'état civil – particulièrement nombreux pour les étrangers issus de certains pays dont Haïti (ce qui est contestable, voir p. 7 pour le passeport et p.19 pour l'état civil).

Exemple : exigences de la préfecture de Guyane pour toute première demande de titre de séjour - <http://www.guyane.pref.gouv.fr/carte-de-sejour-temporaire-dun-an/>

- Passeport en cours de validité (état civil et numéro), acte de naissance du pays d'origine et traduction en français ;
- *Pour les ressortissants haïtiens, acte de naissance délivré par les Archives nationales d'Haïti (première déclaration faite dès la naissance) et extrait d'archives correspondant à cet acte datant d'après février 2008 ;*
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemples : EDF, eau, téléphone fixe, loyer... Les quittances manuscrites ne sont pas admises). Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant avec mention de l'adresse actuelle et sa dernière quittance EDF ou de téléphone ;
- 3 photographies d'identité récentes, de face, tête nue ; 2 enveloppes à fenêtre timbrées au tarif lettre, format 22 cm x 11 cm.

C. En cas (fréquent) de difficultés au guichet de la préfecture

1. Exemple de lettre au préfet avant d'aller en préfecture déposer sa demande de titre de séjour

Objet : demande de titre de séjour avant dépôt à la préfecture

Monsieur le Préfet,

Je précède ma venue dans votre préfecture pour y déposer une demande de titre de séjour de cette lettre qui vous annonce ma démarche, pour me prémunir contre l'éventualité d'un refus au guichet d'examiner ma requête. Ces refus illégaux sont, effet, fréquents.

Lors du prochain dépôt de cette demande auprès de vos services [*si vous avez des témoins (un, c'est bien ; deux, c'est parfait) - ce que nous vous conseillons vivement -, écrivez ce qui suit, sinon supprimez*] qui se fera en présence de personnes prêtes à en témoigner, je compte recevoir, conformément à la loi, un récépissé ou, à tout le moins, une convocation. Si tel n'était pas le cas, je vous informerais de cette anomalie. Et, si vous n'y mettiez pas bon ordre, je me verrais dans l'obligation de saisir le tribunal administratif de cette illégalité.

Je me présenterai à vos guichets peu après avoir reçu l'accusé de réception de ce pli recommandé. Je prévois de venir le... [*date*] muni du dossier présenté par la lettre ci-jointe [*joindre la lettre détaillée accompagnant le dossier*].

2. Exemple de lettre au préfet après être allé en préfecture déposer sa demande

Objet : ma demande de titre de séjour ne m'a valu ni récépissé ni convocation [ou n'a pas pu être déposée]

Monsieur le Préfet,

Je suis venu le... à [*date et heure*]... dans vos services déposer une demande de titre de séjour [*si la lettre préalable a été envoyée, ajouter : comme je vous en avais averti à l'avance (ma lettre AR du ...)*].

J'étais accompagné par Mme. ou M....., qui peut témoigner de la réalité de cette situation [*il est utile et prudent d'être accompagné par un ou deux témoins qui ne risquent rien : Français ou étranger en situation régulière*].

Comme vous le constaterez à la lecture du dossier ci-joint, cette demande est bien motivée et ne présente aucun caractère répétitif ou systématique [*au choix : « puisqu'il s'agit d'une première démarche en vue de l'obtention d'un titre de séjour », ou « puisque ma situation actuelle est bien différente de celle que j'avais présentée il y a ... ans ou mois », ou ...*]. Elle devrait donc avoir été l'objet d'un accusé de réception daté ainsi que, soit d'un récépissé, soit – si l'administration jugeait ma demande incomplète – d'un document précisant les pièces complémentaires requises (art. 1 et 2 du décret n° 2001-492 du 6 juin 2002, article R. 311-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

La suite dépend de l'obstacle rencontré.

[Cas 1 – Le dossier n'a pas pu être déposé]

L'accueil dans les bureaux du service des étrangers m'a été refusé malgré des tentatives répétées [*dates et heures, circonstances*]

OU j'ai été reçu au guichet n°... par Mme ou M. ... [*selon les précisions connues*] qui a refusé d'enregistrer ma demande [*préciser les circonstances*].

Je me trouve donc dans l'obligation de vous envoyer ce dossier par voie postale. Je vous demande de faire en sorte qu'il soit bien pris en compte ou qu'une convocation me soit envoyée dans de brefs délais pour le dépôt du dossier sur place, et qu'un récépissé me soit attribué.

[Cas 2 – Le dossier a été déposé, mais sans accusé de réception ou récépissé daté]

J'ai été reçu au guichet n°...par Mme ou M. ... *[selon les précisions connues]* qui a enregistré ma demande mais ne m'a remis ni récépissé d'examen de ma demande ni convocation et *[le cas échéant]* qui a refusé de prendre le dossier détaillé sur lequel se fonde ma demande.

Dans ces conditions, je ne puis que m'interroger sur le fait de savoir si ma demande a été acceptée. Je voudrais que vous me précisiez si mon dossier est à l'étude et, dans ce cas, de veiller à ce que l'ensemble de mon dossier soit pris en compte. Je vous demande de faire en sorte qu'un récépissé me soit adressé. rapidement.

S'il en était autrement, je me verrais dans l'obligation de saisir le tribunal administratif de cette illégalité.

Pièces jointes :

- *Si possible* : copie de ma lettre du ... (celle envoyée au préfet avant d'aller en préfecture) et témoignage écrit de l'accompagnant (avec la copie d'une de ses pièces d'identité).
- Copie du dossier complet de la demande.

3. Exemple de témoignage d'un accompagnant

Nom et prénom

Date et lieu de naissance

Profession

Adresse

Monsieur le Préfet de *[nom du département]*
Adresse

TEMOIGNAGE

Je soussigné(e), *[Nom et prénom]*, atteste les faits suivants.

Le ... à ... heures *[date et heure]*, j'accompagnais

M. ou Mme ... nom et prénom, de nationalité ***

qui se rendait auprès du bureau des étrangers de votre préfecture afin d'y déposer un dossier de demande de titre de séjour.

[Selon les cas] :

L'accès à vos bureaux a été refusé à *M. ou Mme* ... pour la *[... ème]* fois après une attente devant la porte qui durait depuis *[préciser l'heure d'arrivée]*. J'avais déjà accompagné M. ou Mme ... lors d'autres tentatives *[préciser les dates et heures d'arrivée]*.

OU

Nous avons été orientés vers le guichet *[préciser si possible, le n° du guichet et le nom de la personne qui le tenait]*. Après un coup d'œil rapide sur le passeport et sur le formulaire de demande du titre de séjour, la personne a *[selon les cas]* :

- refusé d'enregistrer la demande ;
- pris le formulaire de la demande mais refusé de prendre l'ensemble du dossier présenté ;
- pris le dossier de la demande mais refusé de délivrer un récépissé ou une convocation à un rendez-vous ultérieur.

Ce refus nous a été formulé dans les termes suivants : *[compléter]*.

Lorsque *M. ou Mme X...* et moi-même avons tenté de comprendre la cause de ce refus, il cela lui a été refusé dans les termes suivants que je reprends fidèlement *[ou le plus fidèlement possible si ne se souvient pas précisément]* : *citer la réponse de l'employé au guichet.*

Compléter par tout autre FAIT : Suite éventuelle du dialogue, menaces ou pression physique. Mais éviter toute appréciation qualitative sur la nature des faits.

DATE et SIGNATURE

[Joindre une copie de la carte d'identité ou d'un passeport pour un Français ; de la carte de séjour pour un étranger.]